



**COMPTE RENDU DES
DELIBERATIONS
DE LA SEANCE
DU 20 MARS 2017**

Service Assemblée

SOMMAIRE

CARNET DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

◆ Participants	3
◆ Prochaine Assemblée Générale.....	39
Présentation CCI de Région Rhône-Alpes par le Président Philippe GUERAND	4
Adoption du PV de l'AG du 30/01/2017.....	8
· Présentation du Banc National d'Épreuve des armes de Saint-Étienne ..	8
· Présentation de l'ESTA Lyon et demande d'apport complémentaire.....	14
· Demande de cautionnement solidaire au profit de la SAS Lyon Commerce International.....	23
· Présentation de CCI BUSINESS et adoption des conditions générales de vente et de la Charte des experts	28
· Nouvelles modalités d'accès au Palais du Commerce de Lyon	29
· Informations du Président.....	30

PARTICIPANTS

Membres élus présents :

Mesdames Myriam BENCHARAA, Bénédicte BETTANT CURAN, Nathalie BOBIN, Corinne BOGART, Dominique BOUVIER, Irène BREUIL, Bérangère CHARBONNIER, Jocelyne CORNEC, Anne DAMON, Evelyne GALERA, Edith GALLAND, Annabelle GRECO JAUFFRET, Claire-Lise JUVIGNARD, Marie KALAI, Sylvie KERGONOU, Véronique MADELRIEUX, Laurence MICHEL, Alice NOURRISSON, Jocelyne PANSERAT, Anne-Sophie PANSERI, Céline PARAVY-ATLAN, Marta PARDO-BADIER, Céline PELESZEZAK, Nathalie PRADINES, Isabelle QUENOUILLE, Denise ROMESTANT, Sophie SOURY, Sandrine SURGET, Hélène VILLARD.

Messieurs Guy BACULARD, David BALDINI, Denis BANCEL, Roland BERNARD, Christian BERTHE, Guillaume BEYENS, Olivier BLANC, Max-Paul CHAPELLE, François CHARDINY, Yves CHAVENT, Jacques COIRO, Philippe COLLOT, Christophe CROZIER, Philippe DAVID, Marc DEGRANGE, Guy DELORME, Jacques DUCROT, Guillaume DUVERT, Jean-François FARENC, Olivier FINAZ, Frédéric FOSSI, Eric GARCIN, Vincent GIRMA, Alain GRANDOUILLER, Jérôme GRENIER, Philippe GUERAND, Emmanuel IMBERTON, Jean-Michel JOLY, Francis KESSOUS, Pierre LARDON, Fabrice LENOIR, Daniel LOCTIN, Jean-Louis MAIER, Philippe MALAVAL, François MEON, Dominique MINJARD, Jacques MORIZE, Jean MOUGIN, Henri PAIN, Patrick PARAT, Luc PELEN, Gérard PELISSON, Philippe POBE, Régis POLY, Yves POMMIER, Thierry RAEVEL, Gilles RENAUD, Thomas SAN MARCO, Philippe VALENTIN, Daniel VILLAREALE.

Membres associés présents :

Mesdames Lydia DELBOSCO, Véronique DUPRE, Sylvie GUICHARD, Christine PAUCHARD,

Messieurs Frédéric ADRIAENS, Jihade BELAMRI, Romain BOUCAUD MAITRE, Jean-Michel COQUARD, Frédéric DALAUDIERE, Philippe DALAUDIERE, Olivier DE JENLIS, Christophe DEJOB, Jean-Cyril DESCOMBES, Jacques DESCOURS, Dominique GIRAUDIER, Carl INCORVAIA, Fabrice JOYEN, Patrick LACROIX, Hervé MARIAUX, Philippe MONTCHALIN, Denis OLIVIER, Michel PERROUD, Hervé PONTILLE, Thierry ROCOURT, François ROYER, André TIXIER, Guillaume VERNEY CARRON.

EXCUSES

Membres élus excusés :

Mesdames Isabelle BLACHON, Marie-Claude DESBENOIS, Patricia GROS-MICOL, Stéphanie JUHASZ, Elisabeth THION.

Messieurs Pierre CHAMBON, Nicolas FARRER, Frédéric JACQUIN, Christophe MARGUIN, Christian MISSIRIAN, Jean-Jacques REY.

Membres associés excusés :

Madame Michèle GUIONNET, Emmanuelle ROTH

Messieurs Thibault AUFORT, Bertrand BOTTOIS, Didier CHATAING, Jean-Louis DANJOUX, Georges HALLARY, Jean-François LYONNET, Eric MAISONHAUTE, Laurent MONS, Sylvain OGIER, Ludovic ROBERT, Philippe ROVERE, Ronald SANNINO, Pierre VALENTE

ACCUEIL

Le Président Emmanuel IMBERTON a le plaisir d'accueillir Monsieur Christophe BARRAT, Directeur adjoint du pôle gestion publique de la Direction Régionale des Finances Publiques Auvergne Rhône-Alpes et du département du Rhône.

Intervention de Philippe GUERAND, Président de la CCI de Région Auvergne Rhône-Alpes

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie au nom de l'Assemblée le Président de la CCI Auvergne Rhône-Alpes, Philippe GUERAND, par ailleurs élu de la CCI Lyon Métropole, de les accueillir à la CCI de Région. Il lui laisse la parole afin qu'il présente en quelques mots le rôle et le fonctionnement de la CCI de Région.

Philippe GUERAND remercie le Président Emmanuel IMBERTON et salue l'Assemblée.

Il est ravi d'accueillir les membres de la CCI Métropolitaine dans cette salle, moins prestigieuse certes que celle du Palais de la Bourse. La CCI de région est une entité au service des CCI des territoires. À ce titre, les élus de la CCI Métropolitaine sont ici chez eux. Mais également, comme le Président IMBERTON l'a rappelé, il est lui-même élu de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne et ne l'oublie pas.

Le rôle de la CCI de région a été redéfini par la loi de 2010 et un tout récent décret du 27 décembre 2016. La CCI de région exerce tout d'abord des rôles régaliens. C'est en particulier le répartiteur de la ressource fiscale qui auparavant allait directement aux CCI concernées et, à présent, est redistribuée par la CCI de région. Dans le Bureau de la CCI de Région siègent tous les présidents des CCI des territoires, il n'y a donc pas de différence de représentativité.

Par ailleurs, la CCI de région est l'employeur unique de tous les personnels des CCI des territoires, qu'elles soient territoriales ou locales. La DRH de la CCI de région gère 2 000 personnes dans le réseau.

La CCI de région a également pour rôle de définir la stratégie des Chambres, des actions, à travers un document stratégique général et des schémas sectoriels. Cette stratégie est déclinée par grands thèmes. Elle doit également établir un nouveau document depuis le décret de décembre dernier, le SROM - Schéma Régional d'Organisation des Missions, qui définit la répartition des missions entre la CCI de région et les CCI des territoires.

Elle signe aussi la Convention d'Objectifs et de Moyens avec l'État, convention qui crée des obligations supplémentaires avec la Tutelle.

Enfin, le dernier rôle régalien de la CCI de région est la rédaction du Schéma Directeur, à savoir la cartographie des Chambres des territoires. Si le périmètre de l'une des Chambres territoriales était appelé à évoluer, il faudrait obligatoirement au préalable modifier le Schéma Directeur en assemblée de la CCI de région. Les décisions prises en la matière par la CCI de région sont devenues directement prescriptives, la CCI de région n'a plus l'obligation de repasser par le Ministère et la Tutelle, tout ce qu'elle décide est directement applicable.

La CCI de région, c'est aussi un rôle de tête de réseau pour les CCI d'Auvergne Rhône-Alpes. En effet, elle est l'interlocuteur des instances régionales (Conseil Régional, Préfecture, etc.). Ce rôle est évidemment devenu extrêmement important dans la mesure où l'addition des lois NOTRe et MAPTAM a eu pour conséquence de désigner la Région

politique comme chef de file économique sur tout le territoire. La compétence économique a néanmoins été conservée par les Métropoles, dont celle de Lyon en premier lieu, mais aussi par les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), à l'exception des départements. Le rôle de chef de file en matière économique est dévolu à la Région politique, la CCI de région doit donc traiter de ce sujet.

La CCI de région a évidemment un rôle d'exemple à donner au monde politique en montrant qu'il est possible de bien fonctionner entre des instances métropolitaines et régionales.

En tant que tête de réseau, il y a aussi des actions internes. Tout d'abord, le fonctionnement politique est à l'image de ce qui se passe dans une CCI territoriale avec une assemblée générale de 120 élus, issus directement des CCI territoriales, un Bureau qui rassemble la totalité des présidents des CCI des territoires, ainsi qu'un trésorier, un trésorier adjoint, deux secrétaires et le secrétaire général, soit 18 personnes.

Elle compte également des commissions thématiques qui ont également un rôle de tête de réseau, en termes de formation par exemple. La CCI de région se place véritablement au niveau régional mais pas sur un plan opérationnel qui relève des CCI des territoires.

Tout ceci dans un territoire très vaste : 70 000 km², 7,8 millions d'habitants, 370 000 entreprises, 240 Md€ de PIB. Pour que le réseau fonctionne, il faut à chaque fois arriver à un consensus. C'est évidemment une nécessité si les CCI veulent pouvoir servir leurs entreprises.

La CCI de région a également un rôle très important de mutualisation. Les budgets des CCI ont été réduits depuis un certain nombre d'années et l'une des réponses du réseau est de mutualiser pour faire des économies. Cette mutualisation a exclusivement porté sur les services supports (finance, DRH, achats), les services opérationnels étant conservés par les CCI des territoires. Cela résulte de décisions communes prises au cours de la mandature précédente. À ce jour, à la CCI de région les 150 collaborateurs se divisent en deux groupes : 75 collaborateurs travaillent dans le cadre de la mutualisation, ils sont pour la plupart issus des CCI territoriales, et 75 collaborateurs sont affectés aux tâches régionales proprement dites. 75 collaborateurs dédiés aux tâches régionales pour 70 000 km², soit un collaborateur pour 1 000 km², cela démontre bien que la CCI de région ne peut pas avoir de rôle opérationnel et cela restera bien ainsi.

Concernant les actions envers les territoires, des économies sont néanmoins possibles à travers des espaces de polarisation. Plusieurs CCI peuvent regrouper leurs forces, contractualiser entre elles et constituer un espace dans lequel il est pertinent de mettre en commun des ressources opérationnelles, ce qui ne serait pas pertinent au niveau régional par rapport à la taille du territoire. C'est en cours par exemple entre l'Ain, la Haute-Savoie et la Savoie, entre Grenoble et le Nord Isère ou entre l'Ardèche et la Drôme. Ces espaces travaillent sous la tutelle de la CCI de région en mettant à disposition entre elles leurs ressources de manière partagée.

La CCI de région est là pour coordonner, mettre à disposition et servir le réseau. Ce n'est pas une tâche facile car les équipes de la CCI de région n'ont pas d'autorité hiérarchique sur les équipes des CCI des territoires. En revanche, la loi leur donne une autorité fonctionnelle et il faut qu'elles puissent accomplir leurs missions de coordination, de mise à disposition d'actions et de moyens pour y parvenir. Tout ceci ne peut fonctionner qu'avec la bonne volonté de tous et la bienveillance de chacun. Le Président Philippe GUERAND insiste sur le bon accueil des équipes de la CCI de région envers les équipes des CCIT pour qu'elles puissent accomplir leurs missions. C'est un élément essentiel pour que le tout puisse fonctionner. La CCI de région est l'expression des CCI du territoire, elle est là pour les servir et cela commence par les relations humaines.

Le Président Philippe GUERAND conclut en présentant les quelques principes sur lesquels il fonde son action.

Le premier de ces principes est la souveraineté. Toutes les CCI des territoires sont souveraines sur leur territoire et la CCI de région ne prendra pas de décisions qui iraient à l'encontre du souhait des élus de chaque CCI du territoire. C'est une crainte qu'ont les petites CCI et le Président GUERAND s'y est engagé.

Le deuxième principe est la subsidiarité. Il s'agit de donner à chaque CCI les moyens pour qu'elle exerce ses missions dans la dignité. Parallèlement, chaque CCI, notamment les petites, devra faire des efforts, plus personne n'étant dans le confort.

Le troisième principe est la solidarité. Il faut affecter les montants financiers pour que tout ceci soit possible. Le Bureau en a eu un exemple récemment, la solidarité s'est exercée en direction de la plus petite CCI, celle du Cantal qui était en difficulté.

Tout ceci permet de parvenir à un groupe soudé et uni. Il faut en effet chercher l'unité pour effectuer un bon mandat. En effet, les collectivités territoriales, l'État, le Conseil Régional,

les villes, les métropoles et départements regardent tous ce que les CCI font et rêvent tous de les absorber. Il faut donc restés unis, Lyon étant la plus grande CCI, elle est confrontée à la plus grande collectivité territoriale, la Métropole de Lyon avec ses 5 Md€ de budget. La CCI de Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne a le budget le plus important de toutes les CCI d'Auvergne Rhône-Alpes, mais par rapport à ces 5 Md€, elle ne pèse rien. Face aux collectivités territoriales, il faut donc montrer l'expertise et la légitimité des CCI.

Ceci doit permettre aux CCI de reconquérir leur rôle de porte-parole des entreprises qu'elles avaient un peu perdu avec l'émergence des collectivités territoriales qui sont devenues des rivales et il faut au contraire travailler en partenariat avec elles.

Le Président Philippe GUERAND remercie l'Assemblée pour son attention.

Applaudissements.

Le Président Emmanuel IMBERTON remercie le Président Philippe GUERAND. Chacun l'aura compris, durant ce mandat ils veilleront tout particulièrement à ce que le couple CCI Région/CCI Métropolitaine fonctionne bien dans les deux sens. Raison pour laquelle il est prévu d'organiser un comité de direction commun de façon à bien caler tout cela.

Adoption du Procès-verbal de l'AG du 30 janvier 2017 (Article 32 du règlement intérieur)

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des remarques. Dans la mesure où il n'y en a pas, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Présentation du Banc National d'Épreuve des armes de Saint-Étienne

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas MILLET et Patrice RENAUDOT.

Nicolas MILLET salue l'Assemblée et présente Patrice RENAUDOT, le Directeur du Banc National d'Épreuve des armes de Saint-Étienne. Il s'agit d'une *pépite* étant donné l'excellence des savoir-faire existants au sein de ce service. Ce service est leader en

France, mais aussi en Europe. C'est une véritable marque qui a tous les moyens de se développer.

Patrice RENAUDOT présentera les différentes missions et les réalisations de ce Banc National d'Épreuve puis Nicolas MILLET évoquera en conclusion les perspectives que la CCI souhaite lui donner.

Patrice RENAUDOT salue l'Assemblée et se présente. Il dirige le Banc d'Épreuve depuis 14 ans.

Le Banc d'Épreuve a été créé en 1782 par Louis XVI, profitant du bassin stéphanois particulièrement propice à l'armement et aux armes à feu civiles et militaires. Le bâtiment a été reconstruit en 1905, rue de l'Épreuve. En 1856, Napoléon III confie la gestion du Banc à la CCI de Saint-Étienne qui était auparavant gérée par la mairie. Deux dates sont également à retenir :

- 1914, les pays européens, dont la France, éprouvent le besoin de se réunir et de créer la Commission Internationale Permanente pour les armes à feu portatives, prémices de la normalisation Européenne concernant le contrôle des armes et des cartouches,
- 1971, la France ratifie ce traité International. Actuellement, la Commission Internationale Permanente inclut 14 pays dont 3 hors Europe.

En 1978, le Banc parisien est fermé, Saint-Étienne l'ayant *remporté* sur Paris, et en 1988 le Banc déménage au parc Méons, près de la zone industrielle Molina la Chazotte de Saint Etienne.

Le Banc est implanté sur un terrain de 2 hectares avec un bâtiment principal de trois étages. Le stockage pyrotechnique se situe côté nord et nécessite des périmètres de sécurité. Un bâtiment dans la même rue a été annexé fin 2014 pour installer les activités non-pyrotechniques.

L'activité historique du Banc est l'épreuve des armes à feu. Le décret de 1960 précise que toutes les armes à feu doivent être contrôlées par un banc d'épreuve avant mise en vente et utilisation.

Le process consiste à respecter le règlement de l'épreuve des armes de la CIP et le Banc travaille en reconnaissant mutuellement poinçons et méthodes. En effet, le Banc National d'Épreuve de Saint-Étienne ne va pas ré-éprouver une arme déjà éprouvée par un autre Banc. Il s'occupe des armes françaises et étrangères importées de pays qui n'ont pas de

Banc d'Épreuve. Le processus consiste à faire des contrôles avant tir (dimensionnel, visuel, de sûreté), à tirer avec ces armes, une à une, avec des cartouches de surpression, puis à faire des contrôles après tir et poinçonner. Le certificat d'épreuve est alors fait pour chaque arme éprouvée. L'année dernière, le Banc a traité 72 000 pièces.

Le chiffre d'affaires s'élève à 2,6 M€ et le BNE compte 30 salariés.

La deuxième activité historique est la neutralisation des armes, activité confiée en 1978 suite à des problèmes d'armes mal neutralisées par des armuriers. Tout est centralisé sur le Banc de Saint Étienne en conformité avec l'arrêté de septembre 1995 modifié en 2013 et par le règlement Européen de neutralisation du 8 avril 2016. L'État confie au Banc non seulement la neutralisation, mais également la certification. Le Banc National d'Épreuve de Saint-Étienne est le seul à maîtriser et à appliquer ce règlement dans toute l'Europe.

Le procédé de neutralisation consiste à rendre inapte l'arme au tir, tout en ménageant l'aspect et le fonctionnement. Ce sont des opérations d'usinage, de mécanique et de soudage. Pour cela, il est nécessaire de bien maîtriser la connaissance des armes, une arme au départ n'étant pas conçue pour être neutralisée.

Le Banc neutralise sur son site les armes de petit calibre et sur les sites des détenteurs, musées ou particuliers, les gros canons embarqués. Cette activité a été confiée en 2006 au Banc et depuis cette date, le Banc a traité plus d'un millier de canons et de pièces d'artillerie sur le territoire français et à l'étranger (pays de l'Est, Suisse et Belgique).

La troisième activité réglementée porte sur le contrôle des munitions. Un encartoucheur doit absolument être associé à un Banc d'Épreuve pour produire et vendre sa production. L'État français a confié au BNE cette mission en 1981. Cela consiste à contrôler les marques sur les emballages et les munitions sur les douilles, à procéder au contrôle dimensionnel des cartouches et à contrôler la pression au tir et la sécurité de fonctionnement.

Ils travaillent de deux manières distinctes avec les producteurs de cartouche, soit le producteur de petite taille n'a pas les moyens de faire ses propres contrôles et là, chaque lot doit être envoyé au Banc avant sa mise en vente, soit le producteur possède un banc d'essai et le Banc National d'Épreuve l'habilite à faire ses propres contrôles, en inspectant ses installations et son personnel pour trois ans maximum.

Le Banc compte une dizaine de clients français et une dizaine de clients étrangers, principalement des non-européens qui se servent de la marque du Banc pour exporter en Europe. Ce sont souvent des pays du Moyen Orient, d'Europe Centrale, d'Asie, ainsi que le Canada.

La dernière activité est le laboratoire d'essais balistiques, activité purement commerciale créée en 1995 et qui représente la moitié de l'activité totale avec 30 % de chiffre d'affaires à l'étranger. En 2016, le Banc a travaillé pour 137 clients.

Le BNE fait partie de clusters, pôles de compétitivité ou syndicats professionnels pour entretenir son réseau.

Le laboratoire d'essais balistiques comprend deux parties : une partie pyrotechnique, qui s'appuie sur trois tunnels de tir, une gamme de munition extrêmement large du 22 long rifle aux 25 millimètres. Il teste tous les produits de protection par balle : protection individuelle : gilet, casque, mais également protection collective sur les véhicules, ainsi qu'au niveau des bâtiments avec les fenêtres par balle et les portes. Ils testent également toutes sortes de matériaux (acier, aluminium, céramique composite, vitrage).

Au niveau de l'activité dans le second bâtiment, on utilise non plus un système pyrotechnique, mais à gaz comprimé qui peut être de l'hélium ou de l'air comprimé. Il est possible de projeter toute sorte de projectile de forme et de poids divers jusqu'à 4 kg, 1 200 m/s, 180 mm de diamètre. C'est essentiellement pour le civil, le transport ferroviaire et aéronautique.

Il s'agit principalement de tester des pare-brise de TGV, des fenêtres latérales de train, des capotages divers ou des pièces d'avion ou d'hélicoptère contre des impacts. Le test consiste notamment à projeter un projectile de 1 kg à 400 km/h sur le pare-brise du TGV pour en déduire sa performance.

En termes de prospection commerciale, le Banc participe à une dizaine d'événements en France et à l'étranger et notamment aux salons Milipol et Eurosatory, les plus gros salons en matière de sécurité et de défense en tenant un stand sur la plate-forme Eden.

Ses clients se situent en Amérique du Nord et Europe du Nord, mais le Banc travaille également avec le Moyen Orient et l'Asie. En revanche, il ne travaille quasiment pas avec l'Amérique du Sud, l'Afrique ou l'Australie.

Enfin, en termes de qualité le Banc est accrédité Cofrac, ce qui nécessite énormément de moyens et surtout de travail. Au niveau du laboratoire, le Banc est accrédité sur une trentaine de normes d'essais françaises, américaines, européennes et anglaises et la neutralisation est certifiée ISO 9001. L'objectif est de certifier l'épreuve des armes cette année, mais ce sera assez compliqué compte-tenu de problèmes complexes de métrologie.

Nicolas MILLET prend la parole pour évoquer la stratégie. Il a arrêté notamment avec François MEON, élu référent, au nom de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne différents axes de développement :

- Le maintien de la performance actuelle du process de production en termes de qualité et de sécurité avec la mise en place d'une gestion assistée par ordinateur de l'ensemble des armes qui arrivent au Banc et de leur traçabilité la plus fine et la plus automatisée possible. Un plan d'investissement est nécessaire dans ce type d'activité.
- L'amélioration du service et de la relation client. Pour rappel, les commandes évoluent de façon très favorable, il faut donc optimiser et suivre cette relation.
- Le modèle économique, avec la volonté de bien ajuster notamment la politique tarifaire.
- La gouvernance au sens de la sécurité, mais également concernant les fonctions supports avec la volonté d'avoir un suivi plus fin notamment grâce à la nomination à terme d'un directeur adjoint pour seconder au niveau des fonctions support les activités de Patrice RENAUDOT.

Xavier PELLETIER souligne quant à lui que l'actualité a redonné un intérêt structurant au Banc National d'Épreuve qui est une ressource territoriale historique à Saint-Étienne. Tout le monde se souvient malheureusement de l'année 2015 et de l'annonce en novembre 2015 du Ministre de l'Intérieur, face à cette vague d'attentats, de la création d'un service central des armes. Le service central des armes a été créé officiellement le 27 janvier dernier par décret et arrêté. Il est directement rattaché au Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et a pour objet de mettre en place une politique de traçabilité des armes civiles en circulation en France.

Dans les jours à venir, un deuxième décret sera publié et positionnera officiellement le Banc National d'Épreuve comme un élément structurant dans la chaîne qui va de

l'identification à la certification, avec le rôle des préfetures en aval qui répertorient l'ensemble des armes en circulation.

Le BNE dispose également d'un savoir-faire en matière de tests balistiques. Les vagues d'attentats ont généré une réaction forte des autorités gouvernementales dans le rééquipement des forces de police et de gendarmerie qui ont été confrontées à des problèmes très concrets. En effet, elles disposaient de gilets par balle lourds dont certains étaient anciens. Il s'agissait de savoir si la résistance balistique était toujours suffisante pour protéger les hommes. Le laboratoire de test du ministère de l'intérieur a été sollicité ; mais il est de petite dimension et n'est pas en capacité de tester l'ensemble des GPB, mais également de procéder à l'épreuve des véhicules blindés ou semi-blindés, véhicules équipés de dispositifs spéciaux.

Xavier PELLETIER essaye avec Nicolas MILLET et Patrice RENAUDOT d'arrimer le Ministère de l'Intérieur sur cette dimension purement logistique pour faire en sorte que cela devienne un client structurant. Etant rattaché au Service Central des Armes, l'idée serait d'avoir une coopération forte avec le service logistique du Ministère de l'Intérieur.

L'Assemblée sera tenue informée des résultats de cette stratégie de positionnement par la CCI du Banc National d'Épreuve dans un dispositif national indispensable et qui lui permettra de rayonner sur ses champs de compétence.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions. Il ajoute que si des élus souhaitent visiter ce Banc d'Épreuve, Nicolas MILLET organisera une visite.

Sur le fond, chacun aura compris que cette activité commerciale peut, compte tenu de la conjoncture, avoir de nombreux débouchés en France et à l'étranger. Il sera procédé dans les mois et les années à venir à un certain nombre d'investissements qui n'ont pas pu être fait les années passées et il faudra ensuite s'interroger sur la meilleure structure juridique pour le Banc d'Épreuve étant entendu qu'aujourd'hui il est géré en régie par la CCI, ce qui n'est probablement pas la meilleure formule pour le développement commercial et la pépète qu'est le Banc d'Épreuve.

Le Président Emmanuel IMBERTON reviendra en assemblée sur ce sujet dès qu'une décision avec les élus concernés aura été prise concernant l'avenir du Banc d'Épreuve.

Présentation de l'ESTA LYON et demande d'apport complémentaire

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Christophe DUDON.

Christophe DUDON est très heureux de présenter le projet ESTA, Ecole Supérieure de Technologie des Affaires. Ce projet suscite à chaque fois l'enthousiasme. C'est un projet entrepreneurial puisqu'il s'agit de créer une nouvelle école sur le territoire de la CCI Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne.

L'ESTA Lyon a été créée en juillet 2015 après une incubation assez rapide avec l'école-mère, l'ESTA Belfort. L'ESTA Belfort est une école créée en 1986 par la CCI de Belfort. Le but était de former de jeunes hommes et femmes capables de vendre de la technologie.

L'idée est de former dans un parcours de cinq ans d'enseignement supérieur des jeunes qui vont faire un double cursus de science de l'ingénieur et de science de gestion.

L'ESTA, c'est une petite école, mais qui affiche des résultats intéressants. En effet, 90 % des étudiants sont recrutés avant même la fin de leur diplôme. Plusieurs stages, beaucoup d'heures de cours et un niveau de salaire à l'embauche qui ferait rougir des écoles de commerce extrêmement bien classées.

La CCI de Lyon a donc considéré que cette école, qui est au cœur d'un territoire très industriel, avait toute sa place à Lyon et sa région, premier territoire industriel de France et qu'il fallait capitaliser sur cette pépite pour la déployer à Lyon.

L'originalité de l'ESTA consiste en son double cursus science et business. L'école recrute des jeunes en post bac, en général bac scientifique, qui feront un double cursus où l'on aborde les sciences de l'ingénieur, comme dans une école d'ingénieur ainsi que les sciences de gestion comme dans une école de management, en insistant plus sur le côté vente.

Le parcours de sciences de l'ingénieur se déroule dans une école d'ingénieur. Ce double cursus implique donc un partenariat. Sur Belfort, c'est l'UTBM assez connue, de bonne réputation. Sur Lyon, l'INSA s'est tout de suite montrée intéressée. Les jeunes qui intègrent l'école ESTA Lyon font donc leur cursus sciences de l'ingénieur sur le campus de la DOUA.

En cinq ans, les jeunes sont exposés sur une ouverture internationale, deux langues sont obligatoires, une troisième est optionnelle et le test TOIC est obligatoire, l'objectif étant qu'ils atteignent au minimum 900, ce qui est supérieur à ce qui est requis dans les écoles d'ingénieur (750).

Christophe DUDON insiste encore sur la pratique en laboratoire qui est au cœur de la formation. Trois éléments importants : quel est le besoin du client ? Est-ce techniquement faisable ? Est-ce économiquement rentable pour l'entreprise ?

C'est un parcours assez dense avec 2 700 heures de cours. Les stages sont aussi l'un des points forts de l'ESTA. La première année, l'étudiant fait un stage de découverte de production industrielle, dans l'esprit du stage ouvrier d'une école d'ingénieur et il est demandé à la fin du stage à l'élève ce qu'il serait intéressant d'améliorer dans le système de production.

La deuxième année, c'est un stage de négociation et de prospection commerciale, la troisième année, il s'agit d'un projet commercial à l'étranger, en quatrième année c'est un stage marketing et en cinquième année, c'est un stage d'ingénierie d'affaires (commercial et technique).

Le taux d'embauches de 90 % avant la fin du cursus à l'ESTA Belfort traduit bien un vrai besoin. L'ESTA Lyon n'a pas encore sorti de promotion, n'ayant ouvert qu'en 2015. Quoiqu'il en soit, il y a une réelle demande des entreprises qui embauchent les jeunes avant même la remise du diplôme. Le salaire moyen est tout à fait bon à l'embauche (36 000 €/an) et 20 % des Estaliens sur les huit promotions sorties sont des créateurs ou des repreneurs d'entreprise.

La CCI Métropolitaine a signé avec l'ESTA en juillet 2015 et a ouvert en septembre. Le recrutement de la rentrée 2016 a permis de faire une classe Bac et une classe Bac+2. L'objectif pour la rentrée 2017 est de recruter 40 Bac et 40 Bac+2.

C'est un projet de start-up qui mettra du temps à se développer, mais l'ambition est de créer la première école d'ingénierie d'affaires en France et pourquoi pas en Europe et chacun sait que cela nécessite des investissements de très longue durée.

La CCI de Belfort et la CCI Métropolitaine réfléchissent à l'idée de donner une autre dimension au groupe. Les deux écoles sont sous forme associative et la réflexion est en

cours sur la création d'un groupe ESTA pour mieux formaliser la stratégie : quels types de diplômes pour les étudiants et quel business modèle pour l'ESTA.

L'ESTA est une magnifique école et c'est la raison pour laquelle la CCI Métropolitaine la soutient. C'est un projet passionnant.

Le Président Emmanuel IMBERTON revient sur la notion de projet en mode start-up parce que l'on ne crée pas une école tous les jours, la dernière école que la CCI a créée étant EKLYA.

Il a été séduit par cette école qui existait à Belfort, l'une des plus petites CCI de France. Le territoire de Belfort est fortement industriel avec notamment la présence du groupe Alstom et de Peugeot. Il a trouvé sensationnel qu'une CCI arrive à faire ce que l'Education Nationale ne sait pas faire, à savoir former des gens avec une double compétence.

Ayant été longtemps DRH dans l'industrie, le Président Emmanuel IMBERTON a toujours rêvé de ces profils introuvables. Il est étonnant que ce soit une petite CCI qui ait eu l'idée de ce projet il y a 30 ans.

Après, comme tous les projets start-up, la vie n'est pas un long fleuve tranquille, la CCI a eu quelques problèmes, notamment avec le président de l'ESTA Belfort (élu de la CCI de Belfort) qui s'était présenté contre le président sortant de la CCI aux dernières élections. Tout cela a donc créé un peu de désordre.

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Fabrice LENOIR, Président de la Commission Formation.

Fabrice LENOIR estime que cette présentation très complète était indispensable pour l'ensemble des élus et des membres associés. La dynamique est extraordinaire, la volonté de faire se ressent au quotidien, malgré les difficultés de départ, le plan *d'attaque* cohérent permet d'avoir une lisibilité importante quant au développement de cette école.

Le paradoxe réside dans le fait d'avoir d'un côté une CCI Métropolitaine de 110 000 entreprises et, de l'autre, une CCI de 4 000 entreprises ; mais c'est un exemple qui pourrait servir dans d'autres cas. La complémentarité est là ; cette école est très impliquée dans le monde industriel et la CCI Métropolitaine cherchait un modèle identique.

L'appui de la CCI qui va être demandé aux élus est indispensable, mais c'est aussi un soutien moral et politique de tous.

Il souhaite longue vie à l'ESTA et estime que l'ESTA Lyon a sa place. Dans quelques semaines, l'école s'installera dans des locaux à côté du campus d'EM Lyon à Ecully, ce qui va donner une image très forte, un vrai phare pour les étudiants et surtout, une implication dans les prochains mois avec les autres écoles du grand campus Lyonnais qui démontre encore une fois la dynamique de la CCI.

Fabrice LENOIR remercie les élus de leur soutien. Comme l'a dit le Président Emmanuel IMBERTON, les start-up sont un beau modèle, mais il faut un peu les aider au départ de façon à faciliter le développement et la mise sur pied immédiate.

Marc DEGRANGE demande si l'école est implantée dans le quartier de Lyon Vaise.

Fabrice LENOIR précise qu'elle est implantée temporairement au centre de formation de Vaise et qu'elle sera bientôt à Ecully dans les anciens bâtiments de Manitowoc qui ont été complètement mis aux normes PMR et rénovés. L'outil de travail est assez qualifiant.

Les étudiants vont se trouver dans un ensemble avec l'EM Lyon et Centrale qui ne peut être que favorable à la dynamique que la CCI veut créer dans son approche formation. C'est l'un des domaines les plus prisés au niveau des entrepreneurs puisque la formation, ce n'est pas que le diplôme de sortie à 20 ans, c'est la formation tout au long de la vie. Là aussi, parmi les évolutions il y aura certainement des possibilités de recyclage. Les idées ne manquent pas, mais il faut des moyens au départ.

Jihade BELAMRI est très heureux que ce projet ait pris forme. Il vit dans le monde de l'industrie depuis longtemps et trouve très intéressant d'avoir des formations de ce type.

Le cluster Ingéra regroupe les acteurs de l'ingénierie dans le monde de l'industrie, mais aussi de la construction et les acteurs de ces secteurs sont confrontés à des problématiques de formation trop commerciale ou trop technicien. Il demande s'il y a des discussions ou des échanges à ce niveau.

Christophe DUDON indique que la CCI a recruté une responsable relations entreprise dont l'objectif est de rencontrer les entreprises et de nouer des partenariats avec elles. Elle a rencontré plusieurs clusters et l'idée est bien que l'école soit au service des entreprises dont celles qui se regroupent au sein des clusters.

Anne-Sophie PANSERI juge aussi que cette idée est très bonne. Etant dans l'industrie, elle estime que cette fonction est nécessaire. Toutefois, elle demande pourquoi le business plan d'amorçage n'a pas été respecté afin de ne pas le reproduire et de mettre

les ressources là où il faut. Elle demande si c'est dû à un problème de gouvernance de l'association d'origine, à un manque d'étudiants et comment faire pour que ça ne se reproduise pas dans les années à venir.

Nicolas BONNET revient sur les besoins, puis répondra à la question ensuite. Quand l'association a été mise en place, il a été convenu et voté par l'Assemblée Générale en 2015 de la doter à hauteur de 850 000 € en contrat d'apport associatif.

Il était prévu que ces 850 000 € soient mis à disposition de l'association sur trois ans. À ce jour, la CCI a injecté 600 000 € dont 350 000 € en novembre 2015 et 250 000 € en décembre 2016.

Il s'avère aujourd'hui que les besoins de trésorerie sont plus importants que prévu pour trois raisons principales :

- Un nombre d'étudiants inscrits inférieur à ce qui était prévu dans le business plan initial,
- un montant de taxe d'apprentissage collectée inférieur,
- les coûts engendrés par les investissements nécessaires à l'aménagement du bâtiment Manitowoc sur les deux étages dévolus à cette école.

La CCI avait au départ pensé que l'association pourrait emprunter une partie des fonds qui permettraient de financer les investissements mais, compte tenu du contexte et de la réflexion globale sur les liaisons juridiques entre l'ESTA Belfort et l'ESTA Lyon, il s'est avéré plus opportun de mettre directement des fonds propres à disposition de la structure. Le besoin complémentaire s'élève à 520 000 € à ce jour, soit 270 000 € de plus par rapport aux 850 000 € prévus initialement, d'où la demande d'augmenter le plafond du contrat d'apport de 850 000 € à 1 120 K€.

Pour la suite, des discussions sont en cours entre la CCI de Belfort, la CCI Métropolitaine et les deux ESTA sur la configuration potentielle du groupe ESTA, qui verrait fusionner les deux associations. Il faudra réaliser un travail de fond sur le modèle pédagogique, le business plan et éventuellement des diminutions de coûts liées à la fusion des deux écoles. C'est dans ce cadre que chacune des CCI repositionnera son intervention pour faire un business plan sur la durée.

Marc DEGRANGE demande s'il y a un directeur à Lyon et un directeur à Belfort.

Nicolas BONNET précise que le directeur de Belfort assure également la direction de l'ESTA groupe ; il y a aussi un directeur du campus de l'ESTA Lyon.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que, en accord avec le Président renouvelé de la CCI de Belfort, ils ont choisi de se séparer du directeur de l'ESTA Belfort (qui était aussi directeur de l'Esta groupe) qui avait conduit le projet avec Christophe DUDON. Il y avait trop d'incompatibilités les uns et les autres pour mener à bien ce projet. Cela n'a pas forcément de conséquence directe sur les finances, mais en termes de management il y a eu des moments difficiles.

Le Président Emmanuel IMBERTON a demandé en bureau que la Commission Formation soit saisie très régulièrement de l'évolution de ce dossier et que le bureau examine également, sous l'autorité de Myriam BENCHARAA en charge de la formation, l'évolution de ce projet.

Chacun a bien conscience qu'une école ne se crée pas du jour au lendemain, que le chemin est long, de temps en temps sinueux, mais en tant qu'entrepreneurs tous ceux qui ont approché ce dossier sont persuadés de la pertinence de ce projet fantastique quand on le compare aux besoins de l'industrie et notamment de la première région industrielle de France.

Il faut qu'il y ait une montée en puissance de cette école. Le fait qu'elle rejoigne le campus d'Ecully dans l'ancien immeuble Manitowoc appartenant à la CCI, juste à côté d'EM Lyon, contribuera à son rayonnement futur. Il faut cependant regarder de près l'évolution de ce dossier.

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas BONNET qui précise que l'association ESTA Lyon a été officiellement constituée par la CCI de Lyon et l'ESTA Belfort lors d'une assemblée générale constitutive du 24 juillet 2015.

Pour mémoire, la gouvernance de l'association repose sur un Conseil d'Administration composé des membres fondateurs, soit la CCI Lyon Métropole qui dispose de 4 sièges et l'ESTA Belfort de 1 siège, ainsi qu'ultérieurement de membres associés dont le nombre ne pourra excéder 6, et d'un Bureau. Compte-tenu du système de vote double institué pour les représentants de la CCI Lyon Métropole au CA comme à l'AG, la CCI Lyon Métropole dispose de la majorité.

La première rentrée de l'ESTA Lyon a eu lieu lundi 7 septembre 2015 avec une première promotion de 27 élèves, dont 18 en post-Bac +2. Pour sa seconde rentrée en septembre 2016, l'ESTA Lyon regroupe 66 étudiants au global.

1) Besoin initial en trésorerie

Les frais liés à la constitution de l'association, le développement de la pédagogie, le recrutement des étudiants et des formateurs, ont été supportés au démarrage par la CCI de Lyon et par l'ESTA Belfort conformément à un protocole d'accord signé début 2015.

Afin de doter l'association ESTA Lyon de moyens financiers propres à assurer son fonctionnement et son développement, et au regard d'un business plan à 6 ans (2015/2021) tenant compte d'objectifs volontaristes d'évolution du nombre d'étudiants (perspective d'accueillir sur le futur campus ESTA situé à Ecully plus de 400 étudiants à horizon 2020), la CCI a validé, lors de son AG du 14 septembre 2015, un montant d'apport en trésorerie de 850 k€.

Le plan de trésorerie initial faisait en effet apparaître un besoin maximal de trésorerie de 1150k€ sur les trois premières rentrées scolaires.

La couverture de ce besoin était prévue comme suit :

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	TOTAL
besoins BFR + CAF 2015/2018	700	320	130	1150
apport CCIM	400	320	130	850
emprunt pour investissements	200	0	0	200
apport FAFTIR	100	0	0	100

Concernant la CCI de Lyon, cet apport de trésorerie a pris la forme d'un apport associatif avec droit de reprise signé le 26 octobre 2015 et comportant les conditions suivantes :

- apport d'un montant maximum de 850 k€ avec déblocage sur demande au fur et à mesure des besoins ;
- apport effectué pour une durée totale de 11 ans, et remboursement progressif de l'apport sur 7 ans à compter de l'exercice 2019/2020 ;

- exigibilité de reprise anticipée en cas de changements substantiels : dissolution de l'association, modification de son objet social ou de ses missions, fusion, redressement ou liquidation ;
- apport non rémunéré.

2) La demande d'apport complémentaire

Sur les 850 k€ d'apport prévu par la convention avec la CCI, l'ESTA a bénéficié d'un premier versement de 350 k€ en novembre 2015 et d'un second versement de 250k€ en décembre 2016, soit un total de 600 k€.

Aujourd'hui et comme évoqué précédemment, compte-tenu notamment d'un nombre inférieur d'étudiants inscrits au regard des projections initialement visées, d'un montant moindre de taxe d'apprentissage perçue (fonds libres), et d'investissements complémentaires d'équipements (mobilier, informatique) liés à l'aménagement du nouveau bâtiment-école d'Ecully, le plan de trésorerie actualisé fait apparaître une situation de rupture de trésorerie dès la fin mars 2017

Cette projection montre un besoin global pour 2017 de 520 k€, représentant un besoin complémentaire de 270 k€, en plus des 250 k€ restant à verser.

A noter que ce besoin complémentaire de 270 k€ intègre, par souci prudentiel, une reconstitution par l'ESTA d'un fonds de roulement de trois mois (40 k€ X 3).

C'est pourquoi, il est proposé que la CCI Lyon Métropole, par avenant au contrat, augmente son apport en trésorerie pour un nouveau montant plafond de 1 120 k€ sur la même durée initiale.

Ce complément d'apport prendrait la forme d'un avenant au contrat d'apport initial, donc aux mêmes conditions :

- apport d'un montant maximum porté de 850 k€ à 1120 k€, avec déblocage sur demande au fur et à mesure des besoins justifiés par l'ESTA ;
- apport effectué pour une durée totale de 11 ans à compter du 26/10/2015, et remboursement progressif de l'apport sur 7 ans à compter de l'exercice 2019/2020 ;

- exigibilité de reprise anticipée en cas de changements substantiels : dissolution de l'association, modification de son objet social ou de ses missions, fusion, redressement ou liquidation ;
- apport non rémunéré (interdit par le code monétaire et financier).

Au-delà, une réflexion avancée se poursuit avec l'ESTA Belfort et la CCI de Belfort pour réunir, vraisemblablement sous une même entité juridique, les deux écoles de Belfort et de Lyon afin de créer le « Groupe ESTA » à la rentrée de septembre 2017.

C'est dans cette nouvelle perspective que seront réétudiés le business plan et les besoins globaux en trésorerie, au regard de la nouvelle stratégie en termes d'offre de formation et de diplômes qui sera ainsi construite.

Roland BERNARD demande, dans la mesure où des Estaliens ont déjà été embauchés par des grandes entreprises notamment industrielles, si dans le cadre de la formation continue obligatoire il serait possible de demander une dotation plus importante et spéciale dédiée à cette école si elle est aussi performante et aussi demandée par les industriels. Ceci, dans le cadre des OPCA, des organismes professionnels, peut-être de la métallurgie, de l'industrie. Il y a effectivement des ressources importantes dans ces formations professionnelles.

Christophe DUDON revient sur l'historique de la création de l'ESTA. La CCI a présenté ce projet aux différentes branches pour voir si elles soutenaient le projet. Les branches (métallurgie, plasturgie, BTP, Syntec) ont accueilli très favorablement ce projet. Après, chaque branche a ses écoles et le circuit de financement est bien établi. Il faut aujourd'hui, notamment au niveau du contact avec les entreprises, être en capacité d'obtenir le versement de la taxe d'apprentissage et cela est initié.

A titre d'exemple, l'ESTA Belfort a environ aujourd'hui 1 500 € de taxe par étudiant, soit environ 400 000 € de taxe d'apprentissage. L'ESTA démarrant, l'école n'a pas cette capacité, mais l'objectif est d'avoir un effet de levier avec ses partenaires pour qu'ils lui versent leur taxe d'apprentissage.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que la Région et la Métropole ont accordé une subvention pour les travaux des bâtiments à hauteur de 300 000 € chacune.

Philippe GUERAND ajoute que concernant la taxe d'apprentissage les choses ont été concrètes puisque dès l'année dernière la CCI de région a affecté de la taxe sur les fonds libres. Cette affectation prélevée sur les fonds libres se fait en accord total avec la CPME, le MEDEF Lyon Rhône et les branches et il a été affecté une part significative des fonds libres à l'ESTA et cela va bien entendu continuer.

Avis de la Commission des Finances :

Guy DELORME, vice-président de la commission, fait part de l'avis suivant :

"Votre Commission des Finances a examiné, lors de sa séance du 9 mars 2017, la demande d'apport complémentaire en compte courant à hauteur de 270 000 € pour l'association ESTA Lyon.

Votre commission a reçu toutes les explications nécessaires et vous propose de donner un avis favorable."

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée Générale, conformément à l'avis de la Commission des finances du 09 mars 2017 :

- De donner son accord pour que la CCI Lyon Métropole augmente son contrat d'apport avec droit de reprise au profit de l'association ESTA Lyon de 850 à 1120k€ ;
- De lui donner tout pouvoir pour conduire cette opération et signer tous documents utiles à sa réalisation.

Messieurs Eric GARCIN, Fabrice LENOIR et Jean MOUGIN ne prennent pas part au vote étant administrateurs de l'association ESTA.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres votants.

Demande de cautionnement solidaire au profit de la SAS Lyon commerce International

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas BONNET.

Nicolas BONNET indique que la SAS Lyon Commerce International est une société par actions simplifiées créée en 2011 afin de reprendre la gestion du World Trade Center de Lyon.

La société est locataire des deux derniers étages (27^{ème} et 28^{ème} étages) de la Tour Oxygène à la Part Dieu. Il s'agissait de refléter le positionnement du WORLD TRADE CENTER de Lyon dans un espace haut de gamme. La SAS gère trois activités :

- location de bureaux temporaires à la journée, la semaine ;
- location de bureaux plus longue durée jusqu'à deux ans ;
- domiciliation pour les entreprises qui souhaitent être domiciliées au sein de cette adresse prestigieuse.

Cette société est constituée de quatre actionnaires :

- la CCI Lyon Métropole actionnaire majoritaire avec 54 % des parts,
- DCB International avec 31,14 % des parts,
- Stéphane QUIN, personne physique qui gère d'autres centres d'affaires, à hauteur de 3,36 %,
- l'ADERLY à hauteur de 10,74 %.

Cette société a connu une progression assez significative depuis quelques mois, dépassant le seuil des 1 000 clients et dont le chiffre d'affaires est passé de 292 000 € à plus de 1 M€ cette année 2016. Il faut toutefois reconnaître que les débuts d'activité ont été assez compliqués, notamment sur la période 2013-2014 où l'on a vu une forte baisse, à l'image de l'ensemble des centres d'affaire positionnés sur l'agglomération de Lyon.

Ces résultats sont la conséquence de ces ralentissements mais également d'un niveau très important de charges fixes. En effet, 70 % de charges fixes pèsent sur la structure, notamment la part importante liée au coût du loyer chargé représentant plus de 590 000 € par an.

Depuis lors, il a été adopté un plan de restructuration assez important, en essayant de développer des activités annexes avec plus de locations de salles à la journée, de la traductions, tout en travaillant sur les charges et en négociant pour les deux dernières années 2015-2016 une baisse ponctuelle de loyer auprès du propriétaire qui l'avait accordée.

Il a été considéré qu'il fallait avoir durablement un niveau de loyer plus faible si la société voulait continuer à prospérer. C'est dans ce cadre, alors que la société avait un contrat de bail d'une durée de 11 ans, bail signé en 2011 dans lequel la CCI de Lyon était caution solidaire, que la CCI a conduit une renégociation pendant 6 mois avec le nouveau propriétaire, la SCI Merle qui rassemble deux investisseurs (PREDICA et Caisse des Dépôts).

Au final, nous avons obtenu une diminution de loyer à hauteur de 10 % avec un passage à l'indice ILAT (indice des loyers des activités tertiaires) qui a l'avantage d'avoir des mouvements moins erratiques que l'indice BT.

Dans le cadre de ces discussions, les propriétaires nous ont demandé de s'engager sur une nouvelle durée de 10 ans fermes et que la CCI Lyon Métropole puisse renouveler sa garantie solidaire pour le paiement des loyers.

Nicolas BONNET ajoute que la Préfecture, conformément au Code de commerce, devra donner son aval pour que cette délibération soit exécutoire.

Le Président Emmanuel IMBERTON estime que cet outil participe au développement de l'attractivité du territoire. Pour tous ceux qui exportent, le WORLD TRADE CENTER Lyon peut être une belle carte intéressante avec un certain nombre d'avantages dans tous pays du monde où se trouve le WORLD TRADE CENTER Lyon. Il propose qu'à la prochaine assemblée générale Stéphane QUIN ou Clément CHARLIEU vienne expliquer en détail le fonctionnement de cette société et notamment le rôle du WORLD TRADE CENTER Lyon dans le monde.

Il demande s'il y a des questions.

Jean-Louis MAIER demande quel est le montant du déficit cumulé.

Le Président Emmanuel IMBERTON présente le chiffre d'affaires et le résultat net depuis 2012 :

	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisionnel 2017
CA	292 000 €	729 000 €	767 000 €	874 000 €	1 004 187 €	1 119 343 €
RN	- 84 000 €	- 56 000 €	- 168 000 €	- 45 000 €	+ 77 000 €	+ 68 000 €

Les résultats nets des premières années seront effacés sur trois, quatre ans. Il est important d'avoir une activité rentable, ce qui n'était pas gagné au départ. La structure a été boostée, les loyers ont été renégociés, mais cela a été compliqué, il faut maintenant que cette société prenne définitivement son envol.

Anne-Sophie PANSERI demande si la caution solidaire est au prorata des parts de chaque actionnaire.

Nicolas BONNET informe qu'elle n'est valable que pour la CCI, les autres associés n'étant pas caution solidaire.

Roland BERNARD trouve cela dommage et demande si on a posé la question à DCB International. En effet, Didier CAUDARD-BREILLE n'aurait pas refusé de donner une caution sachant qu'il s'en sert aussi comme image à l'international. Cela lui permet de se vendre auprès des élus de la CCI.

Le Président Emmanuel IMBERTON acquiesce, mais pense qu'en 2011 on a surtout demandé la caution de l'Institution publique. Didier CAUDARD-BREILLE supporte également en pourcentage de sa participation au capital les déficits constatés depuis quelques années, mais il est semble-t-il plus sur une démarche sociétale qu'entrepreneuriale parce qu'il croit en la Métropole.

Nicolas BONNET confirme la remarque du Président IMBERTON, la caution solidaire a été demandée à l'Institution publique. Il ajoute que la SAS avait contracté un emprunt de 350 000 € pour l'aménagement de l'ensemble des deux derniers étages pour lequel DCB et la CCI étaient caution. Dans le cadre de la renégociation de cet emprunt afin d'en allonger la durée et négocier le taux, la CCI a en même temps réussi à faire lever cette garantie de la CCI et de DCB International pour diminuer l'engagement des actionnaires.

Hervé MARIAUX, précisant qu'un loyer s'apprécie par rapport à la surface développée, demande quelle surface est louée pour 590 000 €.

Le Président Emmanuel IMBERTON fait toutefois remarquer qu'un loyer ne s'apprécie pas uniquement en fonction des mètres carrés, mais notamment en fonction l'emplacement de la tour et l'étage.

Nicolas BONNET indique que la surface s'élève à 1 300 m² de bureaux et 200 m² de réserve, avec, c'était une obligation pour les résidents de la tour, une participation de la SAS au restaurant inter-entreprises qui pourtant ne bénéficie pas réellement aux clients.

Le Président Emmanuel IMBERTON précise que si certains élus souhaitent visiter ces locaux, ils peuvent s'inscrire auprès de Nicolas BONNET qui organisera une visite avec le Directeur Exécutif. Les élus pourront également voir le Sky Room géré par la Métropole.

Jean-Charles FODDIS ajoute que le Sky Room est une salle de réunion au 27^{ème} étage de la Tour Oxygène, gérée par l'équipe Only Lyon en délégation de la Métropole qui permet d'accueillir des réunions, des institutionnels et des partenaires de la démarche Only Lyon. C'est un outil de promotion et d'attractivité.

Roland BERNARD conseille à ses pairs, s'ils ont des contrats à signer avec des étrangers dans le cadre de leurs activités, de le faire au Sky Room. Les gens en repartent ébahis par la vue qu'ils ont sur Lyon et la qualité de cette tour.

Avis de la Commission des Finances :

Guy DELORME fait part de l'avis suivant :

"Votre Commission des Finances a examiné, lors de sa séance du 9 mars, la demande de cautionnement solidaire au profit de la SAS Lyon Commerce International pour la signature d'un nouveau contrat de bail portant sur les locaux actuellement occupés dans les deux derniers étages de la Tour Oxygène de Lyon.

Votre Commission a reçu toutes les explications nécessaires et vous propose de donner un avis favorable."

Le Président Emmanuel IMBERTON demande à l'Assemblée générale de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne de bien vouloir :

- Donner son accord pour que la CCI Lyon Métropole se porte caution solidaire de la SAS Lyon commerce International dans le cadre du nouveau contrat de bail avec la

SCI Tour Merle pour la location des deux derniers étages de la Tour Oxygène à Lyon, sur une durée ferme de 10 ans à compter de février 2017.

- De lui donner tout pouvoir pour conduire cette opération et signer tous documents utiles à sa réalisation.

Madame Jocelyne CORNEC et Monsieur Emmanuel IMBERTON ne prennent pas part au vote étant administrateurs de la SAS Lyon commerce international.

Le Président Emmanuel IMBERTON procède au vote.

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres votants.

**PRESENTATION DE CCI BUSINESS
et adoption des conditions générales de vente et
de la Charte des experts**

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Nicolas MILLET.

Nicolas MILLET précise qu'il s'agit d'une brique de la e-CCI qui est en train de s'architecturer sous l'égide de Xavier PELLETIER et de Blandine VIGNON.

Jusqu'à présent, la plateforme passait par les services d'ECOBIZ, plateforme proposée par la CCI de Grenoble, mais qui représentait un coût de fonctionnement relativement élevé et qui nécessitait pour 2017 de faire un investissement supplémentaire alors qu'un certain nombre de fonctionnalités n'étaient pas disponibles. La CCI a donc regardé s'il existait d'autres offres sur le territoire et a trouvé cette offre de plateforme d'animation de communauté d'entreprises proposée par la CCI de Normandie.

Une phase de test a été engagée en janvier et il s'agit maintenant de confirmer le choix d'utiliser la plateforme CCI Business pour assurer l'animation de communauté d'entreprises par le biais du digital.

Cette plateforme a un certain nombre d'avantages, il s'agit d'animer des communautés métiers en complémentarité des clusters, surtout dans les fonctions supports, et de permettre des mises en relation par filière stratégique entre donneurs d'ordre et preneurs

d'ordre, en complément de ce que la CCI réalise au titre des Business Meeting qui organisent des rencontres entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Nicolas MILLET évoque notamment ce qui se fait avec VIAMECA à Roanne ou avec MECALOIRE, mais également avec le cluster Offshore du pôle nucléaire de Bourgogne.

Ce type de plateforme permet la continuité des relations. L'objectif est de pouvoir utiliser ce type de service d'une part pour continuer à animer un certain nombre de communautés notamment une communauté qui marche très bien depuis un certain temps au niveau de Saint Étienne, à savoir la Communauté Qualité Sécurité Environnement et, d'autre part, de créer d'autres communautés de métier comme sur les services informatiques dans le cadre de la transition numérique.

Il s'agit dans ces communautés d'avoir un dispositif d'adhésion, les conditions générales de vente sont annexées à la délibération. Ces communautés métiers font appel à des conseils de la CCI, dans la continuité de leur activité, mais également à des experts qui doivent signer une charte pour éviter tout conflit d'intérêts par rapport à l'expertise qu'ils offrent aux entreprises du réseau, sans aucune démarche commerciale.

Ce nouveau dispositif s'inscrira dans l'architecture générale de l'offre CCI Digitale.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose à l'Assemblée générale de la CCI Lyon Métropole Saint-Etienne Roanne d'approuver :

- **les Conditions Générales de Vente (CGV) de ce nouveau service ;**
- **la Charte des experts.**

L'Assemblée adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Nouvelles modalités d'accès du palais du Commerce à Lyon

Le Président Emmanuel IMBERTON laisse la parole à Xavier PELLETIER.

Xavier PELLETIER indique qu'au sein du Palais du Commerce les voies de circulation ont été modifiées et que le bâtiment a été sécurisé. L'État d'urgence étant en vigueur et la menace terroriste étant chaque jour réaffirmée par le Gouvernement, il a été décidé sur les trois sites de solliciter un audit auprès des préfetures du Rhône et de la Loire.

Pour le Palais du Commerce, la Direction Départementale de la Sécurité Publique du Rhône a fait part d'un certain nombre d'analyses. Ce bâtiment était exposé ; il a donc été décidé de le sécuriser.

Concrètement, les badges d'accès remis aujourd'hui aux élus leur permettront d'accéder au Palais du Commerce par l'entrée du 20 rue de la Bourse de 7 heures 30 à 20 heures 30.

Par ailleurs, le public rentre dorénavant par la rue de la République et non plus par les grandes portes situées Place de la Bourse. Cette modification offre l'avantage de satisfaire aux exigences d'accessibilité des personnes handicapées.

Les portes Place de la Bourse sont ouvertes pour les grands événements, mais en présence d'agents de sécurité afin d'assurer le filtrage.

Pour Saint-Étienne, la Direction Départementale de la Loire a rendu son audit. Le dispositif sera moins compliqué à gérer dans la mesure où il n'y a qu'une entrée. Et pour Roanne, l'audit devrait être rendu au cours de l'été ; les forces de sécurité étant particulièrement sollicitées, cela a pris un peu de retard.

Le Président Emmanuel IMBERTON demande s'il y a des questions.

Jean-Michel COQUARD se félicite de la disparition de *l'aquarium* dans l'entrée.

Xavier PELLETIER ajoute qu'une signalétique sera mise en place afin de permettre aux personnes de se diriger. Par ailleurs, on accède désormais aux directions, à la présidence et à la direction générale grâce à des badges. Des événements se déroulent à l'intérieur du Palais du Commerce, comme bientôt le Quai du polar, et il s'agit d'éviter que des gens circulent sans entrave dans les différents étages. Pour pénétrer dans ces zones, il y a des interphones et les visiteurs sont accompagnés jusqu'à leur rendez-vous.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

Décisions de Bureau

Bureau du 7 février :

Le Bureau a autorisé le Président :

- à avaliser l'avenant à la convention pluriannuelle CCI LYON METROPOLE / FOR ACT et la contribution financière de la CCI qui s'élève à 8 000 € ;
- à solliciter deux subventions ; la première de 56 400 €, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes et la seconde de 56 400 €, auprès de la Métropole de Lyon afin d'intégrer 15 nouvelles start-ups dans l'accompagnement Novacité en 2017 ;
- à solliciter une subvention de 49 947 € auprès de la Métropole de Lyon afin de réaliser la mise en œuvre du dispositif Lyon Pacte PME en 2016 ;
- à solliciter une subvention de 50 000 € auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes, ainsi qu'une subvention de 50 000 € auprès de la Métropole de Lyon afin de poursuivre la mise en œuvre du dispositif Lyon Pacte PME en 2017 ;

Le Bureau a validé l'avis de la CCI sur la modification du SCOT de l'agglomération lyonnaise en intégrant les remarques concernant les infrastructures, et a demandé de le transmettre à la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et aux principales organisations professionnelles.

Le Bureau a donné un avis favorable sur le SCOT du Roannais avec quelques réserves et a demandé de le transmettre à la CCIR Auvergne Rhône-Alpes et aux principales organisations professionnelles.

Bureau du 20 février :

Le Bureau a validé :

- la convention de partenariat avec l'association WELCOM.
- le nouveau modèle payant pour NOVACITE.

Le Bureau a validé les candidatures des conseillers techniques suivants :

- Aurélie FAYET (société EUREX ROANNE) et Frédéric VILLARS (société EXCO HESIO), sur proposition de Bérangère CHARBONNIER pour intégrer la Commissions Création-transmission,
- Patrick GARON (société KEOPS ARCHITECTURE) sur proposition de Philippe DAVID pour intégrer la Commission Nouvelle économie,
- Yves TAMIN (société SORODIAB), sur proposition de Jocelyne PANSERAT pour intégrer la Commission Commerce,
- Stéphane SEROL (société EARL DOMAINE SEROL) sur proposition de Philippe DALAUDIERE pour intégrer la Commission Agro-culinaire,
- Christian ROCHE (société CR2B CONCEPT THERMI SERVICE) sur proposition de Jean-Louis DANJOUX pour intégrer la Commission Développement durable.
- Éric PERCIE DU SERT (société MICHELIN), Arnaud BARRET (société NEXTER SYSTEMS) et Patrick GARON, sur proposition de Luc PELEN, pour intégrer la Commission aménagement du territoire et infrastructures.

Bureau du 6 mars :

Le Bureau a validé le renouvellement de l'adhésion de la CCI à l'association ALSAPE à hauteur de 4 000 € pour l'année 2016 et à hauteur de 4 000 € pour la cotisation 2017.

Le Bureau a autorisé le Président à signer la convention Innovation PME Saison 5 avec THESAME pour la réalisation du programme à hauteur de 84 000 €.

Le Bureau a autorisé le Président à solliciter des subventions à hauteur de 57 767 € auprès de la Métropole de Lyon, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'ADEME pour le financement de la mission de conseil expert en énergie pour des actions de sensibilisation et de pré-diagnostics.

Le Bureau a validé les candidatures des conseillers techniques suivants :

- Yves CIMBARO (IFIR, FORMASUP) sur proposition de Fabrice LENOIR pour intégrer la Commissions Formation.

- Jean-Roger REGNIER sur proposition de Luc PELEN pour intégrer la Commission aménagement du territoire.

Le Bureau a validé la liste ci-dessous des élus référents :

- Agence Corbas Sud Est Lyon : Philippe MALAVAL, Frédéric FOSSI, Christian BERTHE et Jacques COIRO ;
- Agence Givors Sud Ouest Lyon : Céline PELESZEZAK, Edith GALLAND, Dominique MINJARD et Guy BACULARD ;
- Agence Limonest Nord Ouest Lyon : Patricia GROS, Bénédicte CURAN, Gilles RENAUD et Bérangère CHARBONNIER ;
- Agence Tarare Ouest Lyon : Patrick PARAT, Élisabeth THION et Henri PAIN ;
- Agence Vaux en Velin Nord Est Lyon : Anne-Sophie PANSERI, Claire Lise JUVIGNARD, Christophe CROZIER et Jihade BELAMRI ;
- Agence Montbrison Loire Centre : Alain GRANDOUILLER, Isabelle BLACHON, Alice NOURRISSON, Stéphanie JUHASZ et David BALDINI

Le Bureau a validé les représentations suivantes dans les organismes extérieurs :

- Maison de l'emploi et de la formation de Lyon : Lydia DELBOSCO en qualité de titulaire,
- TECHLID : Fabrice LENOIR en qualité de suppléant,
- Commission départementale du Rhône de vidéoprotection : Fabrice LENOIR en qualité de titulaire,
- IUT de St Étienne : Jean François LYONNET en qualité de titulaire,
- l'École des Mines de St Étienne : François MEON en qualité de titulaire,
- Commission communale d'accessibilité : Jérôme GRENIER en qualité de titulaire et Sylvie GUICHARD en qualité de suppléante,
- Commission départementale de la Loire de vidéosurveillance: Sylvie Guichard en qualité de titulaire,

- Commission départementale de la Loire des impôts directs et des taxes sur CA : François MEON et Philippe MONTCHALIN en qualité de titulaires et André TIXIER en qualité de suppléant,
- Commission départementale de la Loire des impôts directs locaux : François MEON en qualité de titulaire et Philippe MONTCHALIN en qualité de suppléant,
- Commission départementale de la Loire des valeurs locatives des locaux professionnels : Jérôme GRENIER et Philippe MONTCHALIN en qualité de titulaires et André TIXIER en qualité de suppléant,
- EPURES : Jérôme GRENIER en qualité de titulaire,
- Comité Leader Pilat : Philippe MONTCHALIN en qualité de titulaire,
- Sainté Centre-Ville : Daniel LOCTIN en qualité de titulaire et Sylvie GUICHARD en qualité de suppléante,
- Conseil consultatif du commerce : Jérôme Grenier en qualité de titulaire,
- Office de tourisme de Saint-Étienne : Sylvie GUICHARD en qualité de suppléante,
- Commission du patrimoine remarquable de Montbrison : David BALDINI en qualité de titulaire,
- Commission du patrimoine remarquable de Leigneux : Isabelle BLACHON en qualité de titulaire.

Convention de partenariat avec l'Association WELCOM

Irène DUBREUIL informe que WELCOME est une association de e-commerçants, née à Saint-Étienne et qui connaît un fort succès. Cette association s'est aperçue que le e-commerçant travaille seul, mais a besoin d'échanger avec ses collègues et confrères. Elle connaît un succès important et elle a décidé de créer le salon du e-commerce. Des discussions sont en cours pour savoir comment ce salon du e-commerce va s'orienter.

L'association se réunit régulièrement sur Saint-Étienne en collaboration avec l'Office du tourisme et avance très rapidement, ce salon étant prévu en novembre 2017.

Le Président Emmanuel IMBERTON tient à ce que la CCI ait dans ses murs cette association. Elle sera d'une grande utilité pour tous les commerçants qui un jour voudront se lancer dans l'e-commerce. Le deal est qu'elle exerce son activité non plus uniquement

sur le territoire de Saint-Étienne, mais sur l'ensemble du territoire métropolitain. Cela fera une corde de plus à l'arc de la CCI.

Et ce projet de salon d'e-commerce paraît très intéressant.

Irène DUBREUIL ajoute que ce salon étant en relation avec le seul salon parisien aurait plutôt une vocation nationale que locale.

Nouveau modèle payant pour NOVACITE

Nicolas MILLET rappelle que NOVACITE est un dispositif d'accompagnement de jeunes entreprises créées de 0 à 3 ans, la sélection étant faite par des dirigeants d'entreprise. La CCI les accompagne sur toutes les fonctions avec un référent.

La valeur ajoutée de ce dispositif qui a bientôt 30 ans a été prouvée et il s'agit de réfléchir à un modèle pour que les entreprises qui bénéficient de ce dispositif avec un taux de survie à 5 ans de 92 % puissent contribuer directement aux prestations dont elles bénéficient.

Le Président Emmanuel IMBERTON propose de présenter lors de la prochaine Assemblée Générale les incubateurs de la CCI au sens large dont NOVACITE, les projets à Saint-Étienne et à Roanne et de faire intervenir EM Lyon sur ce sujet. Le dispositif Pépite élargi à l'ensemble du territoire sera également présenté.

Par ailleurs, le Président Emmanuel IMBERTON informe que les premiers conseillers techniques ont été nommés. Ce sont des chefs d'entreprise qui, par leur expérience, rejoignent les élus notamment en commissions. Les demandes de Roanne avaient été passées en priorité de façon à ce que Roanne soit un peu mieux représentée que la simple répartition mise en place. Depuis, un certain nombre de conseillers techniques ont rejoint les élus.

Informations du Président

CCI France

Les présidents des CCI ont élu à une très large majorité Pierre GOGUET, ancien Président de la CCI de Bordeaux Gironde et ex-président des CCI métropolitaines.

Dans son discours d'investiture, Pierre GOGUET a mis l'accent sur quatre points dont :

- construire un réseau renforcé et reconnu pour ses actions efficaces au service du développement économique,
- donner un nouvel élan au réseau pour accompagner les entreprises et développer les territoires à l'heure de la transition numérique, en accélérant encore la démarche CCI de demain et la digitalisation des offres de service.

Irène DUBREUIL aura en charge le suivi de ce projet. Il y aura un avant et un après. Le réseau sera plus regroupé et plus solidaire et le Président Emmanuel IMBERTON estime que les moments difficiles en termes d'organisation du réseau sont derrière eux ; il faut s'apprêter à vivre une révolution culturelle.

- Renforcer le sentiment d'appartenance des CCI à un réseau fort, solidaire et ouvert sur le monde,
- en partenariat actif avec les organisations patronales, interpeller les Pouvoirs publics de façon constructive.

Le Président Emmanuel IMBERTON, siégeant à CCI France depuis quelques années, estime que l'élection de Pierre GOGUET a permis de mettre fin aux divergences du passé. Il sent que le réseau est plus uni, plus solidaire. Au Bureau, toutes les tendances, petites et grandes CCI, sont représentées. Il pense que les CCI sont en ordre de marche.

La semaine précédente, les représentants des principaux candidats à l'élection présidentielle ont tous été reçus et ont rappelé leur attachement aux CCI. Bien sûr, les promesses n'engagent que ceux qui les reçoivent, mais à quelques semaines de l'élection, c'est toujours bien de l'entendre.

Le Président Emmanuel IMBERTON a été élu président de l'ACCIM (Association des CCI Métropolitaines), suite à l'élection de Pierre Goguet à CCI France. L'ACCIM a été créée en 2007 pour promouvoir le fait métropolitain et contribuer à un meilleur positionnement économique des métropoles françaises sur l'échiquier européen. Elle regroupe à ce jour 14 CCI métropolitaines : Bordeaux, Grand-Lille, Grenoble, Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne, Marseille Provence, Nantes Saint-Nazaire, Nice Côte d'Azur, Paris, Strasbourg Bas-Rhin, Rennes, Rouen, Toulouse, Montpellier et Bretagne Ouest.

Cette CCI métropolitaine aura plusieurs sujets d'envergure. De par l'élargissement de la loi MAPTAM, (loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) il y aura de nouvelles métropoles dans le paysage. Sept nouvelles CCI vont frapper à la porte de l'association et ceux qui sont en place n'ont pas forcément la volonté

d'accueillir de nouveaux, notamment les plus petites des CCI métropolitaines qui sont contentes d'appartenir à ce cercle et qui n'ont pas forcément envie de l'élargir.

Un certain nombre de manifestations sont prévues, notamment celle d'accueillir la conférence métropolitaine économique qui se déroulera à Lyon en novembre.

Xavier PELLETIER précise, dans la mesure où le Président Emmanuel IMBERTON ne le dira pas, qu'il a été élu à l'unanimité par acclamation.

Découverte des équipes opérationnelles

Plusieurs réunions ont eu lieu dans les délégations avec les Directeurs opérationnels de la CCI. Et il a été possible de passer un moment au centre contact clients.

Guy DELORME juge cet exercice intéressant à faire, ne serait-ce qu'en regardant les questions traitées et la façon avec laquelle on prend en charge les entreprises et/ou les nouveaux entrepreneurs et comment ils sont dirigés et considérés dans le cadre de leurs missions et de leurs demandes.

Le Président Emmanuel IMBERTON ajoute que le fait que chacun trouve sa place est l'une de ses préoccupations constantes. C'est un nouveau territoire avec trois délégations qui sont aujourd'hui opérationnelles. Les secrétaires généraux à Saint-Étienne et à Roanne Sylvie REVEYRAND et Christophe SANGALLI sont les principaux collaborateurs des présidents de délégation.

À partir de la prochaine assemblée générale, il n'y aura plus seulement les informations du Président, mais aussi les informations des délégations maintenant qu'elles sont opérationnelles. François MEON et Guy DELORME parleront plus en détail de ce qui se passe à Saint-Étienne et à Roanne.

Il a été remis à chacun un annuaire de l'ensemble des élus et le livret des élus qui permettra de mieux comprendre le rôle des élus et comment fonctionne la CCI.

Pour aller dans le même sens, un groupe de travail se réunit avec Blandine VIGNON et notamment Nathalie PRADINES, Anne-Claire JUVIGNARD, Carl INCORVAIA et Sandrine SURGET. Ce groupe de travail vise à faire des propositions sur l'intégration des nouveaux élus et sur le fonctionnement.

Au niveau de la Direction Générale, une personne supplémentaire va être embauchée, une réorganisation permettra d'avoir au niveau de la Direction Générale un référent qui

aura pour mission d'accompagner les élus et de répondre à toutes leurs questions. Lorsqu'un chef d'entreprise interpelle l'un des élus, le Président Emmanuel IMBERTON souhaite qu'il puisse y avoir un relais permettant aux élus de prendre en charge la demande.

Aéroports de Lyon

Belle performance des Aéroports de Lyon en 2016, l'année des records, le cap de 9,5 millions de passagers ayant été dépassé. Soit, une hausse de 9,8 % par rapport à 2015.

Le groupe Vinci a décidé de distribuer l'intégralité des dividendes, ce qui est plutôt une bonne nouvelle pour les finances de la CCI. Jusqu'à présent, l'Aéroport ne distribuait que 40 % de ses dividendes. Comme l'a expliqué le Président du Conseil de Surveillance, la compétition a été rude, le prix a été élevé, il faut donc maintenant organiser des remontées supplémentaires en direction du groupe Vinci.

Cela représente 2 M€ pour la CCI et le Président Emmanuel IMBERTON a demandé à Xavier PELLETIER d'organiser très vite avec les collaborateurs et les élus la future utilisation de ces ressources non prévues de façon à ce qu'une nouvelle mésaventure n'arrive pas et que la CCI puisse mettre en place tous ses projets.

Foire de Lyon

Les élus ont été nombreux à l'inauguration. La Foire, c'est plus de 200 000 visiteurs, 1 000 exposants et 80 M€ de chiffre d'affaires réalisés sur 11 jours. La CCI est actionnaire majoritaire de la SEPEL, le propriétaire de la Foire de Lyon.

Crowdfunding

Le Président Emmanuel IMBERTON invite les élus à participer à une opération de Crowdfunding le 28 mars au Palais de la Bourse. La CCI accueillera deux sociétés, Mini Smart et Mallitoc.

Mini Smart est une start-up qui s'est développée dans l'accompagnement de la maladie d'Alzheimer. Cette équipe a mis en place un projet très intéressant avec des applications réservées aux conjoints de parents touchés par la maladie d'Alzheimer.

Mallitoc est un projet dans la culture.

La CCI accueille donc des investisseurs le 28 mars et invite, dans le cadre de sa plateforme de crowdfunding, ces deux start-up du territoire à venir présenter leur projet. La CCI sera amenée à renouveler ce type d'opération à Saint-Étienne et à Roanne.

Dans la mesure où il n'y a plus de questions diverses, le Président Emmanuel IMBERTON clôt la séance à 12 heures 50.

**LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE
AURA LIEU LUNDI 24 AVRIL 2017 à 10 H 30**